



OMNES CAPITAL - RAPPORT LEC 29

Date : Juin 2022

1	Informations relatives à la démarche générale de l'entité	3
1.1	Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	3
1.1.1	Critères E, S et/ou G pris en compte par la SGP dans la stratégie d'investissement.....	3
1.1.2	Périmètre des produits financiers concernés	3
1.2	Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement.....	4
1.3	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité	5
1.4	Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	5
1.5	Objectif de représentation équilibrée Femme /Homme « parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement »	5
2	Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	7
2.1	Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement	7
2.1.1	Moyens humains et techniques dédiés au déploiement de la stratégie ESG durant la période	7
2.1.2	Ressources financières dédiées au déploiement de la stratégie ESG décrite ci-dessus durant la période	7
2.2	Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité.....	7
2.2.1	Engagement envers la préservation de l'environnement	7
2.2.2	Notre fonctionnement.....	7
2.2.3	Engagement envers une gouvernance transparente et responsable.....	8
3	Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité	9
3.1	Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance	9
3.1.1	Connaissances et expérience des instances de gouvernance de la SGP en matière ESG	9
3.1.2	Dispositif de supervision en ce qui concerne la stratégie ESG de la SGP.....	9
3.2	Politique de rémunération.....	9
3.3	Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité	9
4	Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre	10
4.1	Présentation de la politique de vote.....	10
4.2	Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre	11
4.3	Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel	11

5	Taxonomie, stratégie d’alignement avec l’Accord de Paris et stratégie d’Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	12
5.1	Taxonomie	12
5.2	Stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l’Accord de Paris relatifs à l’atténuation des émissions de gaz à effet de serre.....	12
5.3	Informations sur la stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	12
6	Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.....	13

1 Informations relatives à la démarche générale de l'entité

1.1 Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Depuis plus de 20 ans, Omnes s'engage auprès d'entrepreneurs et de porteurs de projets d'infrastructure, en mettant en œuvre des stratégies de création de valeur durable. Nous sommes convaincus que la prise en compte de critères non-financiers dans les partenariats que nous développons avec les entrepreneurs est essentielle pour créer de la valeur sur le long-terme. Ainsi, nous portons une attention particulière à la préservation de l'environnement, à la valorisation du capital humain et à la mise en place de structures de gouvernance transparentes et responsables.

Notre ambition est de jouer un rôle proactif dans l'amélioration des normes ESG des entreprises de notre portefeuille et d'aller plus loin dans notre approche de l'ESG.

1.1.1 Critères E, S et/ou G pris en compte par la SGP dans la stratégie d'investissement

Engagement envers la préservation de l'environnement : Dans l'exercice de son activité d'investissement, Omnes accompagne les entreprises en portefeuille dans leur démarche de progression en matière d'ESG, notamment de durabilité. Ainsi, nous sommes vigilants quant aux modalités d'actions de nos participations et encourageons tout comportement visant à assurer la durabilité. Nous encourageons l'utilisation de systèmes de contrôle de consommation d'énergie et favorisons les actions de réduction de la consommation d'eau, de déchets et autres consommations impactant l'environnement. Dans le cas de projets d'infrastructure, une attention particulière est également portée à la protection des écosystèmes locaux.

Engagement envers le capital humain : Au niveau de nos investissements, nous nous efforçons de diffuser nos valeurs dans les entreprises en portefeuille. Nous encourageons le développement de politiques des ressources humaines, la promotion interne et les programmes de gestion des carrières respectant l'égalité entre les individus. Nous favorisons également la création d'équipes de direction incitant à l'échange et aux prises de décision collégiales, afin d'accroître la proximité entre le management et les employés. Nous soutenons les actions en faveur du dialogue social et mettons l'accent sur la sécurité et les conditions de travail.

Engagement envers une gouvernance transparente et responsable : Au niveau de nos investissements, nous attachons une grande importance au développement de relations de confiance avec les sociétés en portefeuille. Ceci facilite la mise en œuvre de solutions constructives et de stratégies communes avec les équipes de direction en place, renforçant ainsi nos partenariats existants. Cette approche s'est traduite par un historique de performance solide et a permis de créer des partenariats de long-terme avec les managers des participations qui perdurent après la sortie de nos fonds. Nous sommes également attentifs quant aux modalités d'actions de nos participations et encourageons tout comportement visant au respect de leurs contreparties et au respect par ces dernières de leurs obligations.

1.1.2 Périmètre des produits financiers concernés

L'ensemble de nos fonds sont concernés (LBO et Infrastructures) hormis nos fonds de capital-risque. Les fonds de capital-risque sont dédiés aux investissements dans des sociétés innovantes, des sociétés jeunes en cours de développement. Ainsi, le dispositif de suivi ESG mis en place à leur égard doit être adapté à leur taille, à leur secteur d'activité et aux risques ESG qu'elles peuvent représenter.

Les fonds de capital-risque n'intègrent pas le respect de critères ESG dans leurs décisions d'investissement mais nous sensibilisons toutes ces sociétés sur l'importance de mettre en place des politiques internes améliorant la prise en compte des critères ESG.

Les analyses ESG mises en place par Omnes:

La gestion des risques liés la prise en compte des critères ESG est réalisée soit par fonds soit par famille de fonds. Omnes a mis en place un dispositif de notation ESG de ses participations permettant de les classer au regard de leurs caractéristiques propres, de leur niveau de risques et d'identifier les axes d'amélioration à proposer. Les notations sont réalisées au moment de l'investissement puis sont mises à jour annuellement sur la base d'un questionnaire dédié.

• Les analyses ESG : principes

Les fonds gérés par Omnes prennent en compte tout ou partie des critères ESG visés dans le tableau accessible via <https://www.omnescapital.com/wp-content/uploads/2021/06/Engagements-ESG-Omnes-2021.pdf>. Des due diligences sont réalisées lors de chaque investissement nous permettant d'appréhender les risques encourus par chaque participation du portefeuille. Pour les sociétés représentant un risque ESG, Omnes sensibilise la société sur l'importance de la mise en place de politiques internes adaptées et sur les bénéfices à attendre à court, moyen et long terme d'une telle politique. Omnes s'engage également à établir avec plusieurs de ses participations un plan d'actions vers une meilleure prise en compte des facteurs ESG.

• Les analyses ESG : cas particuliers des fonds de capital-risque.

Les fonds de capital-risque sont dédiés aux investissements dans des sociétés innovantes, des sociétés jeunes en cours de développement. Ainsi, le dispositif de suivi ESG mis en place à leur égard doit être adapté à leur taille, à leur secteur d'activité et aux risques ESG qu'elles peuvent représenter. Les fonds de capital-risque n'intègrent pas le respect de critères ESG dans leurs décisions d'investissement mais nous sensibilisons toutes ces sociétés sur l'importance de mettre en place des politiques internes améliorant la prise en compte des critères ESG.

• Les analyses ESG des fonds de co-investissement:

Les fonds de co-investissements sont majoritairement destinés à investir de manière minoritaire aux côtés d'autres investisseurs. Ainsi, le dispositif de suivi ESG mis en place et le dispositif de notation doit également être adapté à leur statut de minoritaires et aux caractéristiques de cette activité. Les fonds de co-investissement ne font pas du respect de critères ESG une condition déterminante aux décisions d'investissement mais nous sensibilisons toutes les sociétés financées sur l'importance de mettre en place des politiques internes améliorant la prise en compte des critères ESG et mettons tout en œuvre pour définir avec ces sociétés des axes d'amélioration. Lorsque que les fonds de co-investissement sont majoritaires, Omnes met en place son dispositif de notation et de suivi annuel des améliorations mises en œuvre.

• Le dispositif de notation développé par Omnes:

Notre ambition est de concevoir une liste spécifique d'indicateurs allant au-delà des modèles de reporting ESG habituels et alignés sur les valeurs fondamentales d'Omnes. Omnes a ainsi défini une série d'indicateurs pour l'ensemble des aspects Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise en intégrant notamment les risques spécifiques d'atteinte à la biodiversité et d'impact sur le changement climatique. Ces indicateurs sont notamment : l'existence d'une politique environnementale, d'une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de certifications environnementales, de la mise en place de plans d'actions (lutte contre le changement climatique, réduction de la consommation d'eau, des déchets, de protection de la biodiversité et des écosystèmes...). Sur la base des indicateurs de risques identifiés, Omnes attribue une note à chaque participation du portefeuille. Ces notes sont ensuite révisées chaque année sur la base des informations transmises par les participations au travers d'un questionnaire annuel ESG. Ce questionnaire est confié à un prestataire spécialisé sur ces thématiques.

La politique de gestion des risques de durabilité d'Omnes est disponible ici : https://www.omnescapital.com/wp-content/uploads/2021/07/POLITIQUE-ESG_Durabilite-JUILLET-2021.pdf

1.2 Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Omnes édite un rapport annuel ESG pour chaque fonds.

Les rapports trimestriels du fonds Capenergie 4 intègrent une notation ESG pour chaque participation.

Par ailleurs, des side letters incluant des demandes spécifiques sur les enjeux ESG sont signées avec les souscripteurs qui en font la demande.

1.3 Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

12 fonds sont classés Article 8, représentant un encours de 654 M€, soit 24% des encours globaux.

A date, la société de gestion ne gère aucun fonds Article 9. Il est prévu que le prochain millésime des fonds Construction Energie Plus et Capenergie soient classés Article 9.

Les fonds Omnes classés Article 8 sont :

Capenergie 4 SLP
 Capenergie 4 FPCI
 Construction Energie Plus FPCI
 Construction Energie Plus Co-Invest
 Geophoros
 LCL Expansion 3
 Omnes Co Invest Ilmatar
 Omnes Expansion 3
 Omnes Croissance 5 Private Investors
 Omnes Mezzanis 3 Private Investors
 Omnes Mezzanis 3 A
 Omnes Mezzanis 3 B

1.4 Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

En 2009, Omnes a formalisé sa première politique ESG et est devenu signataire des PRI.

En 2015, la société a rejoint l'Initiative Climat International (iCi). Omnes est devenu membre du comité France Invest Level 20 en 2018 et a signé la Charte de France Invest pour la Parité Hommes-Femmes en 2020.

En 2019, le fonds Capenergie 4 a obtenu le label GreenFin. En 2020, les fonds suivants ont obtenu le label Relance : Omnes Croissance 5 SLP, Omnes Croissance 5 Private Investors FCPR, Omnes MidCap 2021 FPCI.

La liste détaillée des engagements d'Omnes est disponible dans le document suivant : [Prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité \(omnescapital.com\)](https://www.omnescapital.com/fr/engagement/prise-en-compte-des-incidences-negatives-en-matiere-de-durabilite)

1.5 Objectif de représentation équilibrée Femme /Homme « parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement »

En 2020, Omnes est devenu signataire de la charte France Invest pour la parité dans le capital-investissement. En signant cette charte, Omnes affirme sa volonté d'adopter une démarche active pour améliorer l'égalité hommes-femmes, y compris dans les entreprises de son portefeuille. Chaque signataire se déclare convaincu que l'augmentation du nombre de femmes dans une organisation est vertueuse. La parité garantit une meilleure représentativité de la société, un élargissement du vivier humain, une émulation liée à la diversité des idées et des comportements nécessaires pour relever les défis de demain. Une parité renforcée dans les entreprises engendre, au surplus, une performance accrue et une croissance accélérée.

Omnes s'engage notamment à atteindre le pourcentage suivant de femmes dans l'équipe d'investissement : 40% de femmes d'ici 2030, et 25% de femmes ayant des responsabilités dans les décisions du comité d'investissement d'ici 2030 et 30% d'ici 2035.

En 2021, Omnes affiche un index Egalité Homme Femme de 75/100 points, qui se décompose ainsi :

- Indicateur relatif à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes : 25/40
- Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes : 35/35
- Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : 15/15
- Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 0/10

Omnes a par ailleurs mis en place des conditions de travail plus flexibles pour les femmes enceintes.

Omnes participe également à Level 20, dans le mentoring de jeunes professionnelles.

2 Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité

2.1 Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement

2.1.1 Moyens humains et techniques dédiés au déploiement de la stratégie ESG durant la période

Au sein d'Omnes 8 collaborateurs sur 70 sont impliqués spécifiquement dans le déploiement de la stratégie ESG, soit 11%.

2.1.2 Ressources financières dédiées au déploiement de la stratégie ESG décrite ci-dessus durant la période

En 2021, le montant dédié aux données ESG était de 37K€ et le montant dédié aux prestataires ESG était de 48 K€. Les pourcentages rapportés aux encours ne sont donc pas significatifs.

2.2 Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

2.2.1 Engagement envers la préservation de l'environnement

Pour Omnes, adopter un comportement environnemental responsable est une priorité. La Société de Gestion cherche à limiter son impact environnemental, met en œuvre des mesures de réduction de sa consommation d'énergie et d'eau, de recyclage des déchets, de contrôle de sa consommation de papier et autres fournitures de bureau, de contrôle du chauffage et de l'éclairage des bureaux. Omnes a renouvelé son contrat avec un fournisseur d'électricité 100% verte (pas d'énergie nucléaire).

Omnes incite ses employés à utiliser les transports publics ou le vélo. En effet, la mobilité verte des employés reste encouragée avec le lancement d'un passe mobilité durable pour encourager les employés à utiliser le vélo pour venir au bureau.

L'engagement d'Omnes envers la protection de l'environnement s'est notamment traduit par le lancement, en 2006, du premier fonds français de capital investissement entièrement dédié aux énergies renouvelables. Aujourd'hui, le périmètre d'investissement d'Omnes s'est élargi à la transition énergétique avec les infrastructures d'énergies renouvelables (notamment éolien, photovoltaïque) d'une part, mais également l'immobilier vert avec la création d'une équipe dédiée au financement de bâtiments durables.

Dans l'exercice de son activité d'investissement, Omnes accompagne les entreprises en portefeuille dans leur démarche de progression en matière d'ESG, notamment de durabilité. Ainsi, nous sommes vigilants quant aux modalités d'actions de nos participations et encourageons tout comportement visant à assurer la durabilité. Nous encourageons l'utilisation de systèmes de contrôle de consommation d'énergie et favorisons les actions de réduction de la consommation d'eau, de déchets et autres consommations impactant l'environnement. Dans le cas de projets d'infrastructure, une attention particulière est également portée à la protection des écosystèmes locaux.

2.2.2 Notre fonctionnement

Chez Omnes, nous sommes convaincus que nos collaborateurs sont notre principale richesse. Nous portons une attention particulière à leurs parcours professionnel en leur permettant d'accéder à des responsabilités et en leur offrant des programmes de formation adaptés, notamment en matière d'enjeux de changement climatique. Nous souhaitons offrir à chacun la possibilité de se développer, tant sur le plan professionnel qu'en tant qu'individu. Nous visons à instaurer un esprit d'équipe et une recherche de l'excellence afin d'impliquer chaque collaborateur dans la mise en œuvre de nos objectifs communs et de fournir des services aux meilleurs standards de marché à nos investisseurs. Nous sommes par ailleurs convaincus que le bien-être de nos collaborateurs repose sur un juste équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Afin d'exprimer nos valeurs au-delà de notre métier d'investisseur, nous avons lancé un programme philanthropique orienté vers le soutien d'associations caritatives dédiées à la jeunesse et actives sur les thématiques de l'éducation, de l'insertion et de la santé. Cette action est menée au travers d'une fondation gérée par des collaborateurs d'Omnes.

Au niveau de nos investissements, nous nous efforçons de diffuser nos valeurs dans les entreprises en portefeuille.

Nous encourageons le développement de politiques des ressources humaines, la promotion interne et les programmes de gestion des carrières respectant l'égalité entre les individus. Nous favorisons également la création d'équipes de direction incitant à l'échange et aux prises de décision collégiales, afin d'accroître la proximité entre le management et les employés. Nous soutenons les actions en faveur du dialogue social et mettons l'accent sur la sécurité et les conditions de travail

2.2.3 Engagement envers une gouvernance transparente et responsable

Omnes a mis en place une structure de gouvernance comprenant un Conseil de surveillance orientant la stratégie de la société et un Comité de Direction supervisant son développement opérationnel.

La direction d'Omnes agit et communique de manière transparente avec ses collaborateurs. Elle a adopté une approche éthique et responsable de la gouvernance qui se traduit par des politiques de rémunération et de bonus transparentes, en ligne avec les standards de marché, la mise en place de systèmes rigoureux de contrôle des risques, et un engagement clair dans ses obligations en matière de lutte anti-blanchiment et de contrôles anticorruption. La rémunération variable des équipes d'investissement est liée à la performance en investissement responsable.

3 Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

3.1 Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

3.1.1 Connaissances et expérience des instances de gouvernance de la SGP en matière ESG

L'expérience de long terme des associés gérants d'Omnes leur permet d'appréhender et de superviser la stratégie ESG de la société de gestion. Les associés gérants disposent de compétences complémentaires en entrepreneuriat, gestion d'entreprise, transition énergétique, gestion des ressources humaines et mise en place et gestion d'organes de gouvernance. De par leurs expériences professionnelles respectives, ils sont en mesure d'appréhender les enjeux ESG auxquels la société de gestion fait face.

3.1.2 Dispositif de supervision en ce qui concerne la stratégie ESG de la SGP

Comité stratégique ESG

Omnes a mis en place un comité stratégique dédié à l'ESG.

Composé de professionnels reconnus et expérimentés, le comité a pour mission d'accompagner Omnes dans la définition et la mise en place de ses engagements ESG et à intégrer les paramètres ESG dans la stratégie globale de développement des sociétés du portefeuille.

Les membres du comité peuvent également intervenir directement dans les sociétés du portefeuille pour identifier les risques ESG spécifique à la société et définir ensemble des axes de développement à court, moyen et long terme.

Comité opérationnel ESG

Un comité opérationnel dédié à la thématique ESG a également été mis en place. Composé 8 collaborateurs d'Omnes sous la responsabilité de Serge Savasta, il nous permet de définir et d'améliorer la prise en compte des risques ESG dans les stratégies d'investissement.

Ce comité a également pour fonction d'adopter des mesures positives au sein même de la Société de Gestion (gestion des déchets, impact carbone, politiques salariales...). Il agit en interaction avec le Comité stratégique ESG.

3.2 Politique de rémunération

La politique de rémunération d'Omnes prend en compte l'intégration des risques en matière de durabilité par les collaborateurs dans le cadre de leur activité. Par risque en matière de durabilité, on entend un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur des investissements. Dans l'attribution des rémunérations fixes et variables, la Direction d'Omnes s'appuie sur un Comité des Rémunérations et sur le Conseil de Surveillance. In fine, les contrôles sur l'application de la politique de rémunération sont réalisés par la Compliance.

3.3 Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

Omnes a mis en place une structure de gouvernance comprenant un Conseil de surveillance orientant la stratégie de la société et un Comité de Direction supervisant son développement opérationnel.

La direction d'Omnes agit et communique de manière transparente avec ses collaborateurs. Elle a adopté une approche éthique et responsable de la gouvernance qui se traduit par des politiques de rémunération et de bonus transparentes. La rémunération variable des équipes d'investissement est en partie liée à la performance en investissement responsable.

4 Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ainsi que sur sa mise en œuvre

L'ensemble des fonds ouverts à des investisseurs institutionnels sont concernés par la stratégie d'engagement.

4.1 Présentation de la politique de vote

Omnes Capital considère l'exercice des droits de vote comme étant un acte à part entière de la gestion des participations des véhicules d'investissement gérés et entend remplir pleinement son rôle d'actionnaire. La politique de vote d'Omnes Capital a pour but de favoriser les projets d'entreprise, la création de valeur et le développement d'activités économiques dans des conditions rentables pérennes et équitables, tout en promouvant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et en agissant dans l'intérêt des participations et des porteurs de parts des véhicules d'investissement.

Dès lors qu'Omnes Capital a investi en capital dans une participation, elle dispose, pour le compte des véhicules d'investissement sous gestion, de droits de vote lors des assemblées générales (ordinaires, extraordinaires etc.). A l'exception des prêts d'actionnaires attribués à Omnes Capital pour participer aux organes sociaux des participations des portefeuilles sous gestion, Omnes Capital n'a pas recours à la cession temporaire de titres et exerce ses droits de vote en toute transparence.

Que la société soit cotée ou non, Omnes Capital a pour politique de participer physiquement à toutes les assemblées d'actionnaires des participations des véhicules d'investissement sous gestion et d'exercer les droits de vote qui y sont attachés. Omnes Capital se fait généralement représenter aux assemblées par le Responsable du dossier ou par toute personne disposant d'un pouvoir. A défaut, et ce dans les cas où la présence physique d'un de ses représentants est impossible ou lorsque les résolutions présentées à l'assemblée ne portent que sur des enjeux mineurs pour la participation, elle exerce les droits de vote par correspondance.

En cas d'impossibilité d'exercer ces deux préconisations, un pouvoir pourra être donné au Président de la participation ou à un tiers éclairé choisi par Omnes Capital. Dans ce cas, et selon la nature de la résolution, le pouvoir pourra être libre ou encadré.

En tout état de cause, Omnes Capital recommande :

- ✓ d'exercer son rôle d'actionnaire en fonction de l'intérêt social de la participation dans laquelle elle a investi et donc dans l'intérêt des porteurs de part ou actionnaires des véhicules d'investissement gérés,
- ✓ d'éviter de ne pas se prononcer sur les résolutions soumises,
- ✓ de ne pas effectuer un vote « Blanc ». Toutefois, Omnes Capital pourra s'abstenir d'exercer ses droits de vote en fonction des principes de la présente politique.

Omnes Capital conserve toute l'expertise nécessaire pour apporter une information sur les votes exprimés et abstentions ou sur chaque résolution ainsi que les raisons de ces votes ou abstentions. Pour des raisons géographiques, Omnes Capital peut décider de ne pas exercer les droits de vote.

Par dérogation à ce qui est exposé ci-dessus, Omnes Capital décide d'exercer ses droits de vote dans les sociétés cotées sur un marché d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou un marché étranger reconnu lorsque le seuil de 5% de détention des droits de vote ou du capital des titres considérés est atteint ou dépassé par un ou plusieurs véhicules d'investissement sous gestion, coactionnaires. Ce seuil correspond au 1er seuil réglementaire donnant lieu à une déclaration de franchissement de seuil auprès de l'AMF.

La Direction juridique d'Omnes Capital, en relation avec le RCCI/GRF, est en charge de la mise à jour de la présente politique. A cet effet, elle :

- ✓ S'assure de la mise à jour de la politique de vote en fonction des évolutions réglementaires et des principes de la gouvernance de la société,

- ✓ Fixe, avec les Responsables des Business Units et le RCCI/GRF, les conditions d'exercice des droits de vote notamment en fonction du taux de détention, des coûts, de l'information, du lieu ...,
- ✓ S'assure de l'exercice des droits de vote par les membres de l'équipe de gestion.

Le suivi de l'exercice des droits de vote des titres cotés est matérialisé sur un tableau établi par année civile et propre à chaque BU qui l'alimente au fil de l'eau, à l'issue de l'assemblée. Ce tableau est tenu à la disposition de la Direction juridique et du RCCI.

Les éléments suivants y figurent :

- Type d'évènement
- date d'AG
- participation à l'assemblée ;
- délégation de la participation ;
- nombre de résolutions ;
- nombre de résolutions votées pour ;
- nombre de résolutions votées contre ;
- nombre d'abstentions aux résolutions proposées ;
- exceptions à la politique de droits de vote ;
- situations de conflits d'intérêts identifiées ;
- lien accès aux documents (résolutions, PV, pouvoirs...);
- Commentaires.

Le RCCI s'assure :

- ✓ de l'existence d'une politique de vote ;
- ✓ de la validité et la suffisance du contenu de cette politique ;
- ✓ du respect de cette politique quant à l'exercice des droits de vote ;
- ✓ de la formalisation de l'exercice des droits de vote dans les rapports de gestion ;
- ✓ de la véracité et la suffisance du contenu des rapports de gestion.

4.2 Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre

Omnes a engagé un dialogue sur la politique ESG avec 41 sociétés en 2021. Les avancées de l'engagement sont répertoriées dans les rapports ESG disponibles uniquement pour les souscripteurs des fonds.

4.3 Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

Les restrictions d'investissement sont précisées dans la documentation juridique de chaque fonds. Globalement, les actifs des fonds gérés par Omnes ne sont pas orientés vers des entreprises dont l'activité principale relèverait de l'un des secteurs suivants :

- la production, les échanges commerciaux ou les services relatifs au clonage d'êtres humains à des fins de reproduction ou aux organismes génétiquement modifiés ;
- la production de tabac;
- la fabrication et le commerce d'armes et de munitions militaires ;
- la fabrication de mines anti-personnelles et/ou de bombes à fragmentation ainsi que la fabrication des éléments clés pour l'assemblage et le fonctionnement desdites armes;
- les jeux de hasard et casinos;
- la pornographie;
- la production d'électricité à partir du charbon, du pétrole, du gaz et du nucléaire;
- l'extraction de pétrole et de gaz conventionnels; ou
- l'extraction de charbon thermique et de pétrole et de gaz non conventionnels.

Le respect de ces restrictions est contrôlé avant chaque investissement des fonds gérés.

5 Taxonomie, stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris et stratégie d'Alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

5.1 Taxonomie

A date, les fonds gérés par Omnes ne sont pas alignés sur la Taxonomie. Un certain nombre de fonds est 100% éligible à la taxonomie européenne, mais le calcul du pourcentage des fonds alignés avec la Taxonomie n'a pas encore été effectué.

5.2 Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

La stratégie d'alignement d'Omnes avec les objectifs de long terme de l'Accord de Paris s'appuie tout d'abord sur un recentrage des stratégies d'investissement autour de la thématique de la transition écologique et énergétique. Ainsi, à partir de 2023, la majorité des encours de la société de gestion cibleront des investissements dans des entreprises ou des actifs d'infrastructure qui contribuent à réduire significativement les émissions de carbone générées par l'activité humaine. A horizon 2025, tous les nouveaux fonds lancés par la société de gestion intégreront des objectifs climatiques dans leur stratégie d'investissement, quel que soit leur stratégie.

En parallèle, pour tous les fonds de plus de 250 M€ actuellement sous gestion, Omnes mènera d'ici au 30 juin 2023 une analyse de l'impact de l'activité de ses actifs en portefeuille sur le climat en termes d'émissions carbonées nettes (générées et évitées). Des objectifs de réduction des émissions carbonées pourront ensuite être définis pour les différents actifs en portefeuille afin de les rapprocher du "net zero".

Omnes ne gère à date qu'un fonds dont les encours sont > à 500 M€. Ce fonds est dédié au développement de nouvelles capacités de production d'énergies renouvelables en Europe. Il contribue ainsi à réduire les émissions carbonées liées à la production d'électricité dans les pays où les actifs sont implantés. Dans ce cadre, Omnes a défini une trajectoire d'émissions carbone évitées à horizon 2025, soumise au bon développement des actifs ciblés d'ici là.

5.3 Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Les investissements en infrastructure d'Omnes concentrent l'essentiel des risques directs sur la biodiversité générés par l'activité d'investissement de la société de gestion. Ainsi, la stratégie d'alignement des encours sur les objectifs de long terme liés à la biodiversité sera principalement portée par l'activité d'investissement en infrastructure de la société de gestion.

A date, les investissements en infrastructure d'énergies renouvelables et en infrastructures de la ville durable intègrent systématiquement l'analyse des enjeux liés à la biodiversité dans les due diligence d'investissement. Ceci implique d'identifier l'impact des projets sur la biodiversité, afin d'évaluer les moyens disponibles pour protéger cette biodiversité ou mettre en place des mesures de compensation efficaces.

L'analyse des enjeux de biodiversité se fait directement au niveau des émetteurs (porteurs de projets)

La définition des indicateurs de suivi est en cours de réflexion. L'utilisation du Global Biodiversity Score pour les entreprises est envisagée.

6 Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

Par risque de durabilité, on entend la survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement causer un impact négatif important sur la valeur de l'investissement dans un fonds.

Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque en tant que tel, soit avoir un impact sur d'autres risques et corrélativement contribuer de manière significative aux risques déjà identifiés tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à longs termes des investisseurs. Les risques de durabilité sont traités selon les axes suivants :

- Environnement : questions relatives aux risques physiques et de transition dans le domaine climatique (pollution de l'air, intensité carbone, émission de gaz à effet de serre, etc.), impact sur l'habitat, utilisation des ressources (eau, catastrophes naturelles...) et la biodiversité ;
- Social : questions relatives aux droits, au bien-être des populations, de la gestion des ressources humaines au sein des entreprises...
- Gouvernance (émetteurs) : questions relatives à la stratégie des entreprises, création de valeur pour les actionnaires, à la culture d'entreprise, équilibre des pouvoirs...

L'évaluation des risques de durabilité peut s'avérer complexe parce qu'elle prend en compte trois dimensions (environnement, progrès social et bonne gouvernance) d'une part et que les risques doivent s'analyser différemment selon le secteur d'activité et le stade de maturité des entreprises d'autre part. Ensuite, l'analyse de la durabilité est réalisée sur la base d'indicateurs qui doivent être pertinents pour chaque participation et être analysés selon une méthodologie identique pour chacune d'elles.

Omnes s'appuie essentiellement sur des audits et des remontées d'information de la part de ses participations. Le risque lié à la mauvaise information doit donc également être pris en compte par les gérants dans le cadre des analyses ESG.

Omnes a la volonté de s'inscrire dans le calendrier réglementaire et progressivement recenser et hiérarchiser les indicateurs, les méthodologies de calcul et de suivi des principales incidences négatives en matière de durabilité.

L'objectif de cette Politique est de décrire l'intégration des risques de durabilité dans les stratégies d'investissement des fonds gérés.

Omnes a regroupé les risques en matière de durabilité sous 4 grandes catégories :

1. Risques liés au changement climatique
 - Risques physiques liés au changement climatique
 - Risques de transition liés au changement climatique
 - Risque de contentieux et/ou de responsabilité liés à des facteurs environnementaux
2. Risques liés à la biodiversité
3. Risques liés à la Gouvernance
 - Risques réputationnels
 - Risques de contentieux et/ou de responsabilité liés à des facteurs extra-financiers
 - Risques liés à un désengagement actionnarial
 - Risque de défaut de dialogue constructif avec les sociétés
 - Risques de corruption et de blanchiment de capitaux

4. Risques sociétaux

- Risques liés aux changements dans l'organisation des activités humaines
- Risques assurantiels
- Risques médico-sociaux

1. Les risques liés au changement climatique

En matière climatique, Omnes identifie trois types de risques :

- Les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes climatiques et météorologiques. Ceux-ci peuvent être aigus (dus à des événements naturels) ou chroniques (liés à l'augmentation des températures, à l'acidification des océans et à des changements géographiques de long-terme tels que la montée des eaux). Ces facteurs peuvent être favorisés par l'activité humaine et donc doivent être limités.
- Les risques de transition liés aux effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone : évolutions juridiques, réglementaires et politiques, opportunité de marché, innovations & ruptures technologiques, perception des clients et parties prenantes de leur impact potentiel,
- les risques de responsabilité liés à des facteurs environnementaux liés à la non prise en compte des risques générés par le financement d'entreprises qui contreviendraient à l'environnement et ne respecteraient pas à long terme leurs engagements. Omnes a vocation à investir dans un panel d'entreprises européennes (majoritairement françaises), Omnes ne s'engage pas à investir dans des entreprises « propres » mais s'engage à accompagner les entreprises porteuses de croissance dans leur transition vers une économie avec peu d'impact sur l'environnement et plus de prise en compte de l'aspect humain.

Omnes intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'appréhender tous les potentiels risques à long terme et de générer des rendements durables pour les investisseurs.

Dans un premier temps, les risques de transition pourront affecter les investisseurs ; à défaut de transition réussie, les investisseurs seraient impactés par les risques physiques et les risques de mise en responsabilité (ex : des entreprises financées condamnées pour non-respect des règles environnementales (crime d'écocide)).

Si ces risques sont difficilement chiffrables à ce stade, Omnes souhaite les anticiper afin qu'ils ne se produisent pas, par l'application des mesures suivantes :

- mise en place d'une politique d'exclusion visant les secteurs les plus susceptibles d'être à l'origine de dommages environnementaux et/ou sociétaux ;
- extension de la réalisation de due diligences ESG lors des investissements à chaque participation à compter de 2021 avec définition de plans d'actions ESG adaptés aux entreprises financées. Les entreprises financées par Omnes appartiennent à tous les secteurs d'activité et sont de maturité différentes, Omnes définit donc un plan d'actions pertinent et atteignable pour chaque entreprise permettant d'engager ou de poursuivre sa transition verte ;
- création de fonds finançant le développement d'énergies vertes et de bâtiments durables.

2. Risques liés à la biodiversité

L'érosion de la biodiversité a autant d'effet sur les écosystèmes que le réchauffement climatique et accentue le risque de voir les aléas climatiques décrits dans les risques physiques se produire. L'érosion de la biodiversité touche tous les secteurs d'activité (implantation de nouveaux bâtiments/entrepôts sur des zones non bâties, besoins et consommation des matières premières, gestion des déchets, utilisation des ressources naturelles, transports et infrastructures...).

Les risques liés à la biodiversité ne sont pas à ce stade évalués faute de données et de méthodologie établie.

Omnes s'inscrit donc dans le calendrier réglementaire pour estimer à la fois les risques de durabilité associés au maintien de la biodiversité et les principales incidences négatives.

3. Risques liés à la Gouvernance

- *Risques réputationnels*

Le risque réputationnel correspond à l'impact que peut avoir un événement négatif sur l'image d'une organisation.

Un problème, qu'il soit lié à l'environnement, aux conditions de travail ou de sécurité, ou d'éthique peut s'avérer impactant à la fois pour la valorisation des actifs détenus dans nos fonds et pour la société de gestion elle-même.

Les événements les plus probables pouvant entraîner un risque réputationnel pour le fonds pourraient être liés à la non mise en œuvre de mesures de surveillance des entreprises financées, de situation de potentiel de corruption ou de blanchiment d'argent & de financement de terrorisme, de pratiques sociales ou sociétales non durables et/ou de gouvernance de l'une des entreprises financées détenues dans nos fonds.

- *Risques de contentieux et/ou de responsabilité liés à des facteurs extra-financiers*

Le risque de contentieux et/ou de responsabilité est la conséquence d'une éventuelle action juridique pour non respect de la réglementation environnementale et sociale.

Ces risques pourraient venir limiter la rentabilité financière et la liquidité à terme des fonds gérés.

- *Risque de désengagement actionnarial*

Omnes a formalisé une politique de vote aux assemblées générales et exerce les droits de vote dans l'ensemble des sociétés en portefeuille qu'elles soient inscrites à la cote ou non.

Le risque viendrait de la non-identification de résolutions nécessitant une action de vote (résolutions ayant un impact direct ou indirect sur le climat, la mise en place de dispositifs sociaux (plan d'intéressement, de formation...) et de bonne gouvernance (rémunération, nomination des mandataires, audit...).

- *Risque de défaut de dialogue constructif avec les sociétés en portefeuille*

L'organisation d'Omnes permet d'engager un dialogue constructif et actif avec les entreprises financées permettant de mieux comprendre les stratégies de développement souhaitées par ses dirigeants. Le risque viendrait d'un défaut d'analyse et de compréhension de nos partenaires.

- *Risques de corruption, de blanchiment de capitaux & financement du terrorisme, d'abus de biens sociaux*

La corruption et le blanchiment de capitaux correspondent au fait de faciliter, par tout moyen, la justification mensongère de l'origine des biens ou des revenus de l'auteur d'un crime ou d'un délit ayant procuré à celui-ci un profit direct ou indirect ou l'utilisation prévue des bénéfices retirés de l'investissement.

Omnes a mis en place un dispositif de contrôle et de surveillance des participations et des investisseurs des fonds visant à diminuer la survenance de ce risque lors de la réalisation de ses investissements.

Le risque pourrait toutefois venir d'un mauvais paramétrage des bases de données utilisées ou de la non-détection de malversations au sein des entreprises financées. Le risque de sanctions de ces entreprises pour de tels agissement impacterait la rentabilité du fonds et la liquidité à terme de cette participation.

4. Risques sociétaux

Les risques sociétaux sont les risques auxquels sont exposés des collectivités d'individus voir des nations. Ce sont les risques pouvant survenir affectant les individus et provoquant pour eux des besoins d'adaptation importants ou des dépenses importantes nécessitant une prise en charge collective.

- *Risques liés aux changements dans l'organisation des activités humaines*

Les politiques à mettre en œuvre par les Etats et le respect des objectifs par l'ensemble des collectivités nécessitent une modification du mode de vie actuel. Ces adaptations vont concerner à la fois les moyens des transports, les modes de consommation, la réduction et la gestion des déchets, les besoins de formations et de sensibilisation. Ces modifications du mode de vie vont concerner la vie professionnelle et la vie personnelle des collectivités.

- *Risques assurantiels*

L'évolution des risques physiques liés au changement climatique et à la baisse de biodiversité engendrera un surcoût assurantiel (catastrophes naturelles, augmentation du niveau de la mer et ses impacts sur les littoraux...).

- *Risques médico-sociaux liés aux changements climatiques et besoins d'adaptation*

L'ensemble de ces bouleversements (climatiques, pandémies, changement d'organisation induits) pourront avoir un impact sur la santé humaine (impacts liés au télétravail ou à l'absence de télétravail, arrêts maladie, stress...). Ces impacts devront être anticipés par les entreprises dans leurs politiques de gestion des ressources humaines et leurs politiques de recrutement